Lettre d'information n°308
Lundi 16 novembre 2020

La Lettre de Canéjan

VIE QUOTIDIENNE

GENDARMERIE DE CESTAS

// Nouvelles modalités d'accueil du public //

La **Gendarmerie de Cestas** met en place, à compter de novembre 2020, un **nouveau dispositif d'accueil des personnes désirant déposer plainte**. Ce dispositif vise à améliorer l'accueil en permettant de mieux échelonner les visites et ainsi offrir une prise en charge, pour les citoyens, rapide et adaptée en fonction des demandes. Ce dispositif va s'appuyer sur le **système de pré-plainte en ligne** mis en place par le Ministère de l'Intérieur.

En quoi consiste la pré-plainte ?

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place un site internet (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) qui vous permet d'effectuer un signalement (pré-plainte) pour des faits dont vous êtes victime concernant une atteinte aux biens (vols, dégradation, escroqueries...). La **pré-plainte en ligne ne dispense pas de venir dans un commissariat ou une brigade de Gendarmerie**. Vous devrez vous y rendre pour valider et signer le procès-verbal.

Quel sera le dispositif d'accueil à la Gendarmerie de Cestas ?

Un **système de rendez-vous va être mis en place en s'appuyant sur la pré-plainte**. Lors de votre accueil physique ou téléphonique à la brigade, un rendez-vous sera convenu. A l'issue, vous établirez, chez vous, une pré-plainte en ligne dans laquelle vous indiquerez les circonstances de votre plainte ainsi que la date et l'heure de votre rendez-vous convenu avec la Gendarmerie. La Gendarmerie de Cestas recevra un mail contenant votre pré-plainte, ce qui lui permettra de préparer les documents officiels du procès-verbal et de mieux connaître votre dossier.

Les rendez-vous seront proposés les après-midis, du lundi au vendredi et toute la journée, le samedi et le dimanche. Les citoyens pourront continuer à déposer plainte directement à la Gendarmerie les matins sans rendez-vous, avec l'inconvénient potentiel de devoir attendre.

Si vous n'êtes pas en mesure de réaliser votre pré-plainte en ligne, l'accueil sera toujours assuré directement à la Gendarmerie et les éléments seront recueillis lors de votre rendez-vous.

Les horaires d'ouverture habituels de la brigade restent inchangés (du lundi au samedi de 8h à 12h, de 14h à 18h et le dimanche (et jours fériés) de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Quels seront les avantages de ce nouveau dispositif d'accueil ?

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à la Gendarmerie. En prenant rendez-vous, vous n'aurez plus à attendre votre tour et la saisie de votre pré-plainte en ligne permettra à l'agent qui recevra votre dossier de mieux connaître votre affaire et de mieux préparer l'entretien. Enfin, en cette période de pandémie, la prise de rendez-vous permet de limiter les regroupements de personnes dans les locaux de la Brigade.

La **Gendarmerie Nationale** s'inscrit dans la démarche gouvernementale de **simplification des démarches administratives** qui s'appuie largement sur les procédures en ligne. Outre la « pré-plainte en ligne », elle met en place d'autres services comme « ***Signaler un contenu suspect ou illicite sur Internet*** », « ***Fraude à la carte bancaire*** », « ***Signalement des violences sexuelles et sexistes*** ». Vous les trouverez ici : https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/mes-services-en-ligne.

La Gendarmerie Nationale a aussi mis en place une **brigade numérique** (https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie/discuter-avec-un-gendarme-de-la-brigade-numerique) qui peut répondre à toutes vos demandes en ligne, directement ou en vous redirigeant vers votre Gendarmerie.

La Gendarmerie de Cestas s'inscrit dans cette volonté d'améliorer la qualité d'accueil et se tient à votre service avec l'objectif de simplifier vos démarches administratives.

Gendarmerie de Cestas
3 Avenue du 19 Mars 1962 à Cestas.
Tél. : 05 57 83 83 10.

Lettre d'information n°308
Directeur de la publication : Bernard Garrigou
Rédaction : Brigade de Gendarmerie de Cestas / Services municipaux

VIE QUOTIDIENNE

« Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes ! »

AIDES AUX PETITES ENTREPRISES DANS LEUR DEMARCHE DE NUMERISATION

Le site Internet **clique-mon-commerce.gouv.fr** met en avant des solutions numériques, labellisées par le Gouvernement, pour rejoindre une place de marché en ligne, mettre en place une solution de logistique/ livraison, mettre en place une solution de paiement à distance ou numérique, créer un site internet pour communiquer à distance avec leurs clients.

En cette période difficile,
la Commune de Canéjan soutient son commerce à travers la mise en place **d'une plateforme solidaire : fairemescourses.fr/canejan** est une plateforme permettant à chaque commerçant, artisan et producteur de vendre localement et d'organiser le retrait ("click-and-collect"), le dépôt "drive" ou la livraison des produits.

Faites vos courses en proximité grâce à cette place de marché canéjanaise ! Commandez vos produits et retirez-les en boutique ou faites-vous livrer !

UN CHÈQUE NUMÉRIQUE DE 500 €.

Au niveau national, **un chèque numérique de 500 € sera proposé à tous les commerces fermés administrativement et aux professionnels du secteur de l'hôtellerie et de la restauration**, afin de financer l'acquisition de solutions numériques de vente à distance. Cette aide financière sera accordée sur présentation de factures à l'agence de services et de paiement : https://www.asp-public.fr/ ; cette aide est prévue pour bénéficier à 120 000 entreprises fermées.

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE...

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures. **Equipez votre porte** d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseil à un professionnel.
N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures. Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs, ... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
Ne laissez pas non plus vos clés de maison ou de voitures et sacs à main à proximité de la porte d'entrée.

LORSQUE VOUS VOUS ABSENTEZ...

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, **ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée**. De nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage… **Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile**, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. **Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile**. Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. **Photographiez vos objets de valeur** pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur. **Signalez à la brigade de Gendarmerie tout fait suspect** pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGEE…

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...). Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence. **Votre domicile doit paraître habité** ; Demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. **Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook**. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
Dans le cadre des **Opérations « Tranquillité vacances »** organisées tout au long de l'année, **signalez votre absence à la brigade de Gendarmerie** ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.